

CARTE DE RÉSIDENT DE 10 ANS

RENOUVELLEMENT

Il convient de solliciter le renouvellement de votre titre dans les deux mois qui précèdent l'expiration de l'actuelle carte de séjour.

Vous devez apporter votre dossier complet, dans l'ordre de la liste. **Les ORIGINAUX doivent être accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

1. Documents communs

■ **Justificatif de séjour régulier :**

- carte de séjour de 10 ans en cours de validité

■ **Justificatif d'état civil :**

- si votre situation familiale a changé (mariage, divorce, enfants), produire les jugements et actes d'état-civil correspondants

■ **Justificatif de nationalité :**

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, à tous les cachets d'entrée et sortie et aux visas) ;

■ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
- **si hébergement à l'hôtel :** attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier :** attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

- Si vous êtes marié et ressortissant d'un pays autorisant la polygamie, une **déclaration sur l'honneur** selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (sauf carte de résident au titre de l'article L 314-12 du CESEDA)

- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)

- **Attestation sur l'honneur** selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années

et, si vous étiez titulaire d'une carte de résident de longue durée-UE, l'attestation sur l'honneur devra également préciser que vous n'avez pas séjourné hors de l'Union Européenne plus de 6 années consécutives au cours des 10 dernières années et que vous n'avez pas acquis le statut de résident de longue durée-UE dans un autre Etat membre de l'Union Européenne

- **Formulaire au verso dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre sollicité

2.1 Carte de résident permanent sauf Algériens (art.L 314-14 du CESEDA)

code Agdref : 1599

Si vous êtes titulaire d'une carte de résident ou d'une carte de résident de longue durée - UE de 10 ans qui arrive à expiration, vous pouvez demander une carte de résident permanent. Cette carte vous ouvre un droit au séjour inconditionnel et permanent en France, sauf menace à l'ordre public.

■ **Justificatifs de l'intégration républicaine :**

- déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française (remis en préfecture)
- diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans.

Aucun justificatif supplémentaire

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE DE RÉSIDENT DE 10 ANS

- Renouvellement simple** **Demande de carte de résident permanent**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

N° d'étranger (*figurant sur la carte de séjour*) :

Adresse :

Code postal Ville

N° de téléphone.....

Courriel (@) :

Je sollicite le renouvellement de ma carte de résident. Je joins à cet effet l'ensemble des pièces requises.

J'atteste que mon adresse n'a pas changé a changé

J'atteste que ma situation personnelle n'a pas changé a changé

Mariage :

Naissance d'un enfant :

Divorce ou séparation :

Autre :

Je déclare avoir pris connaissance qu'en application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute obtention frauduleuse de document délivré par une administration est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et toute fausse déclaration est punie d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

A.....le.....

Signature

Tout changement d'adresse doit être déclarée auprès de la préfecture du lieu de résidence dans les 3 mois.

Attention : Pensez à faire la copie de vos récépissés et de vos cartes de séjour pour vos démarches administratives (CAF, CROUS ...). Aucune attestation ne sera délivrée.